

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION  
LIVRAISON BETON  
255, MONTEE DE LA COLE DE RENE  
CAMOIN MATERIAUX  
DEROGATION**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol, emménagement  
VU le code de la route,  
VU le code de la voirie routière,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU notre arrêté n° 92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,  
VU notre arrêté n°10 du 27 juin 2018 réglementant les travaux pendant la période estivale /Juillet-Aout  
VU la demande du 12 Juillet 2018 de la société CAMOIN MATERIAUX ☎ 06.88.27.29.11 sise : 32 , chemin de la Bégude – 83270 SAINT CYR SUR MER (e-mail : p-camoin-com@orange.fr),  
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion de l'emménagement cité ci-dessus.

**– ARRETONS –**

**ARTICLE 1° :** Par dérogation à notre arrêté n° 92 du 17 Février 2015, le camion béton de la société précitée supérieur à 9 tonnes et dont le PTAC n'excède pas 19 tonnes est " exceptionnellement " autorisé à circuler Montée de la cole de Rene pour se rendre au n°255 dans le cadre d'une livraison :

**LE MARDI 24 JUILLET 2018  
DE 9H00 A 12H00 ET DE 14H00 A 17H00**

**ARTICLE 2° :** La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de sa livraison.  
***L'arrêté sera rendu caduc en cas de non-respect de l'article 4° de notre arrêté n°10 du 27 juin 2018.***

**ARTICLE 3° :** Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09.

**ARTICLE 4° :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **18 JUL. 2018**

Jean-Paul JOSEPH,  
Maire de Bandol.

**Pour le Maire  
Conseillère Municipale  
Déléguée à la Sécurité  
Valerie BOURON**



Réf. :